



**Maison
Solidaire
des Vacances
Accessibles**

NOTE DE POSITION · UNION EUROPÉENNE

Réflexions pour une politique européenne de l'accès effectif aux vacances

Une condition ignorée de l'inclusion sociale. Cinq propositions aux institutions de l'Union.

Maison Solidaire des Vacances Accessibles

Organisation inscrite au registre de transparence de l'Union européenne
Numéro d'identification: 4232781102359-92

Octobre 2026
www.asso-msva.fr

Un angle mort des politiques européennes

Malgré les engagements ambitieux que l'Union européenne affiche en matière d'inclusion sociale et de défense des droits des personnes handicapées, un angle mort persiste: **celui des vacances**. Pouvoir partir, s'évader, changer de cadre n'est pas un luxe anodin. C'est un élément essentiel du bien-être, un levier de participation sociale, un soutien à la santé mentale et, au fond, une condition concrète d'égalité. Cet accès effectif demeure pourtant largement absent des politiques européennes actuelles.

En 2025, **plus d'un quart de la population de l'Union (27,5 %)** déclarait ne pas pouvoir s'offrir une semaine de vacances hors du domicile. Cette proportion dépasse la moitié chez les personnes exposées au risque de pauvreté et approche la moitié chez les personnes atteintes d'une limitation sévère d'activité.

La Maison Solidaire des Vacances Accessibles (MSVA) propose que l'Union européenne:

- 1** **crée un mécanisme européen pour l'accès aux vacances (MEAV)**, financé par le Fonds social européen plus (FSE+) et le prochain cadre financier pluriannuel 2028-2034 ;
- 2** **intègre des critères d'accessibilité touristique dans les financements européens**, notamment les fonds régionaux ;
- 3** **crée un observatoire européen de l'accessibilité touristique**, garantissant des données harmonisées, vérifiées et comparables ;
- 4** **développe un label européen d'accessibilité touristique certifié**, fondé sur des standards audités ;
- 5** **intègre l'accès aux vacances au Semestre européen**, comme indicateur du tableau de bord social associé au socle européen des droits sociaux.

Ces mesures sont réalisables, d'un coût maîtrisé, cohérentes avec les priorités de l'Union et porteuses d'un impact social direct et mesurable.

2. PROBLÈME POLITIQUE

Un angle mort de l'inclusion sociale européenne

Malgré les progrès réalisés, trois constats persistent.

2.1. Un droit théorique, un accès inégal

L'indicateur européen de référence mesure la part des personnes qui ne peuvent pas s'offrir une semaine de vacances annuelle hors du domicile. Les dernières données disponibles, relatives à 2025, montrent des écarts considérables.

27,5 %

de la population de l'Union ne peut pas s'offrir une semaine de vacances par an.

56,2 %

des personnes vivant sous le seuil de risque de pauvreté sont dans ce cas ; 57,6 % lorsque leur ménage compte des enfants à charge.

48,3 %

des personnes atteintes d'une limitation sévère d'activité, contre 23,9 % des personnes sans limitation, soit un écart du simple au double.

41,5 %

des personnes vivant dans une famille monoparentale, l'une des configurations les plus exposées.

Source: Eurostat, enquête EU-SILC 2025, Union européenne à 27, tableaux ilc_mdcs02 et hlth_dm020 (données mises à jour le 20 octobre 2026). Seuil de risque de pauvreté: 60 % du revenu médian national. Limitations d'activité: personnes de 16 ans et plus.

Ces chiffres ne mesurent que l'obstacle financier déclaré. Ils ne rendent compte ni des obstacles liés à l'accessibilité des transports, des hébergements et des activités, ni du renoncement des personnes qui, faute d'information ou d'accompagnement, n'envisagent même plus de partir. La privation réelle est donc vraisemblablement supérieure.

2.2. Un problème transversal qui n'entre dans aucune case

- La DG MOVE est compétente pour la mobilité, mais pas pour l'accompagnement.
- La DG GROW pilote le tourisme, mais pas l'inclusion.
- La DG EMPL finance les politiques sociales, mais pas les loisirs.
- Résultat: **aucune direction générale n'assume la responsabilité** de cette question.

2.3. Une perte économique et sociale

Le manque d'accessibilité et de moyens prive:

- les citoyens d'un temps de repos essentiel;
- les territoires ruraux de visiteurs;
- les aidants d'un répit nécessaire;
- l'Union d'une cohésion sociale réelle.

3. OBJECTIF STRATÉGIQUE

Faire des vacances un levier de santé, d'inclusion et d'économie locale

L'accès aux vacances concourt directement à plusieurs cadres d'action existants:

- la **stratégie en faveur des droits des personnes handicapées 2021-2030**;
- le **socle européen des droits sociaux** et son plan d'action;
- le **parcours de transition pour le tourisme** (*Transition Pathway for Tourism*);
- les priorités de la mandature 2024-2029 en matière de santé mentale, de lutte contre la pauvreté et de mobilité.

En d'autres termes, l'Union dispose déjà des politiques; il lui manque le chaînon qui les relie au quotidien des personnes concernées.

Une vision et sa mise en œuvre

PROPOSITION 4.1

Créer un mécanisme européen pour l'accès aux vacances (MEAV)

OBJECTIF	Permettre aux personnes à faibles revenus, handicapées ou isolées de bénéficier d'un séjour annuel accompagné.
MISE EN ŒUVRE	• Un dispositif inspiré de DiscoverEU, déjà bien accepté politiquement. • Un budget initial estimé par la MSVA à 150 à 200 millions d'euros par an, mobilisant le FSE+ et le programme « Citoyens, égalité, droits et valeurs » (CERV). • Une gestion déléguée aux États membres, par appels à projets locaux. • Des critères d'éligibilité communs: revenus, handicap, isolement.
BÉNÉFICES	Un impact social rapide et visible, une politique lisible pour les citoyens, une cohérence avec les engagements sociaux de l'Union.

PROPOSITION 4.2

Intégrer l'accessibilité touristique dans les fonds européens

OBJECTIF	Conditionner une part des financements régionaux (FEDER) au respect d'exigences d'accessibilité vérifiables.
APPLICATION	• Un critère d'accessibilité universelle certifiée dans les appels à projets. • Des audits indépendants financés par l'Union. • Une exigence progressive sur la période de programmation 2028-2034.
IMPACT	Une modernisation accélérée des infrastructures et un alignement avec l'acte européen sur l'accessibilité (directive (UE) 2019/882), applicable depuis le 28 juin 2025.

PROPOSITION 4.3

Créer un observatoire européen de l'accessibilité touristique

OBJECTIF	Disposer d'une mesure fiable de l'accessibilité touristique en Europe, au-delà du seul indicateur financier.
FONCTIONS	• Des indicateurs harmonisés, fondés sur les normes ISO et les référentiels de l'Organisation mondiale de la santé. • Une base de données publique, vérifiée et non déclarative. • Une articulation avec les mécanismes de certification indépendants. • Une intégration aux rapports de la Commission au Parlement européen.
VALEUR AJOUTÉE	Un hébergement par Eurostat, en lien avec la DG GROW, conférerait à l'observatoire une forte légitimité institutionnelle.

PROPOSITION 4.4

Développer un label européen d'accessibilité touristique certifié

OBJECTIF	Distinguer les acteurs réellement accessibles.
CARACTÉRISTIQUES	Un audit sur site, l'analyse du parcours complet (transport, hébergement, activités), trois niveaux (or, argent, bronze) et une mise en avant sur les plateformes européennes de tourisme.
IMPACT	Une émulation vertueuse dans le secteur et une information fiable pour les voyageurs.

PROPOSITION 4.5

Intégrer l'accès aux vacances au Semestre européen

OBJECTIF	Évaluer les États membres sur leur capacité à réduire la privation de vacances et de loisirs.
INDICATEURS PROPOSÉS	• L'incapacité à s'offrir une semaine de vacances, par niveau de revenu (indicateur déjà produit par Eurostat selon le seuil de risque de pauvreté). • Le même indicateur pour les personnes handicapées. • La part des budgets publics consacrée au répit des aidants.

5. RÔLE DE LA MSVA

Un acteur de terrain au service du dispositif

Inscrite au registre de transparence de l'Union européenne, la MSVA participe au dialogue institutionnel européen sur les politiques relevant de son domaine d'intervention. Elle se positionne comme :

fournisseur de données de terrain

partenaire des consultations publiques

acteur pilote de projets expérimentaux

interface entre bénéficiaires et institutions

garant d'une approche réaliste et opérationnelle

6. CONCLUSION

Un droit effectif aux vacances pour tous

L'accès aux vacances n'est pas un luxe : c'est une dimension essentielle de la santé, de l'inclusion et de la dignité humaine. L'Union européenne dispose des outils pour en faire une réalité.

Les propositions de la Maison Solidaire des Vacances Accessibles offrent un **cadre clair, cohérent, réalisable et mobilisateur** pour que l'Europe devienne la première région du monde à garantir le droit effectif aux vacances pour tous.



Contact

Rodin Mouandzibi, président

contact@asso-msva.fr · www.asso-msva.fr

Registre de transparence de l'Union européenne : 4232781102359-92